



Lettre du Préfet de Dordogne, portant la mention « Secret et très confidentiel » relative au recensement des Juifs (30 décembre 1940).

PRÉFECTURE
DE
LA DORDOGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2 *Division*

Perigueux, le 30 DECEMBRE 1940

Le Préfet du Département de la Dordogne,

à Monsieur _____

La loi du 3 Octobre 1940 portant statut des juifs prévoit le principe de l'interdiction pour les juifs, d'accéder et d'exercer des fonctions publiques.

En vue de l'application dudit texte, j'ai jugé utile de faire souscrire aux fonctionnaires et agents départementaux, une déclaration sur l'honneur, concernant leur origine.

Vous voudrez bien en conséquence souscrire cette déclaration et inviter les agents ou fonctionnaires placés sous vos ordres à en faire autant, en leur indiquant que toute fausse déclaration entraînera la révocation immédiate.

Dans le but de simplifier les déclarations en question et d'éviter toute fausse interprétation, celles-ci seront rédigées d'après le modèle annexé à ladite lettre.

LE PREFET :

signé: M. LAMARTE

P. copie conforme
Le Secrétaire Général:

<https://museemrjmoi.com>